

AED : 10 ans après, il est temps d'engranger des victoires !



La fonction d'Assistant d'Éducation (AED) a été créée en 2003 en remplacement du statut d'étudiant surveillant.

Nous avions dénoncé le risque d'un renforcement de la précarité, la menace de l'arbitraire local notamment avec le refus de renouveler annuellement les contrats.

Au delà des conditions de travail des AED, ce sont les conditions d'encadrement des élèves dans les établissements qui se sont dégradées.

Assez de la précarité, des pressions locales et de l'arbitraire!

ENGAGEZ-VOUS, SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU !

> Adhésion annuelle : 38€ Coût réel après crédit d'impôt : 13€

Nos revendications pour les AED

Au moment où une nouvelle loi va être discutée concernant les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), il est temps d'obtenir de réelles avancées pour les AED. Le SNES s'engage à agir dans ce sens, pour obtenir...

- a création d'un statut d'étudiant-surveillant (28h hebdo payées temps plein).
- La création de postes d'AED pour en finir avec le sous-encadrement en vie scolaire
- Une meilleure rémunération et l'attribution de la prime ZEP.

- e recrutement et la gestion par le rectorat pour assurer plus de transparence et soustraire les personnels à l'arbitraire local.
- a fin de la précarité, avec des contrats de 3 ans et l'obligation de justifier le non renouvellement du contrat.
- L'extension du droit à absence pour concours ou examens à 5 jours au lieu de 2 actuellement (en plus du droit à la formation).
- Une attribution systématique des 200h de droit à la formation pour favoriser la poursuite des études et préparer une véritable insertion professionnelle.

C'est le moment de se syndiquer pour agir, tous ensemble, pour que ça change... vraiment!